

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Haute Maurienne Vanoise
Service Enfance
Accueil de Loisirs « Pirouette Cacahouète »
Règlement intérieur Extrascolaire – Petites vacances scolaires
Année scolaire 2021-2022

CONTEXTE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale HMV (CIAS HMV) exerce depuis le 1er septembre 2019 la compétence Action Sociale de la CCHMV dont la politique Enfance Jeunesse. Dans le cadre de la politique Enfance, le CIAS HMV gère et met à disposition des familles un service d'accueil extrascolaire facultatif et payant durant les petites vacances scolaires.

Il est déclaré en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) auprès de la DDCSPP (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*) et du Conseil Départemental (PMI) sur les communes de Modane et Val Cenis. Le financement de la structure par la CAF et la MSA permet une tarification dégressive en fonction des revenus.

Respectant les réglementations en vigueur relatives aux accueils collectifs de mineurs, à l'hygiène et la sécurité alimentaire, ce service met en œuvre les orientations du projet éducatif du CIAS HMV.

VACANCES DE TOUSSAINT		
Dates d'ouverture	Du 25 au 29 octobre 2021	Du 25 octobre au 05 novembre 2021
Lieux d'accueil	Val Cenis Sollières	Modane – Bâtiment de l'ECAL
Tranches d'âge accueillies	3-11 ans	5-11 ans
Horaires	8h15-18h15	
Transports	Organisés pour les enfants de Bonneval sur Arc et Bessans uniquement si 3 inscrits minimum / 8 places maximum	
Repas et goûters	Commandés ou fournis par les familles et respectant la charte repas.	
VACANCES DE NOEL		
Dates d'ouverture	Du 20 au 24 décembre 2021	Du 27 au 31 décembre 2021
Lieux d'accueil	Val Cenis Sollières	Modane – Bâtiment de l'ECAL
Tranches d'âge accueillies	3-11 ans	5-11 ans
Horaires	8h15-18h15	
Transports	Organisés pour les enfants de Bonneval sur Arc et Bessans uniquement si 3 inscrits minimum / 8 places maximum	
Repas et goûters	Commandés ou fournis par les familles et respectant la charte repas.	
VACANCES DE FEVRIER		
Dates d'ouverture	Du 14 au 25 février 2022	Du 14 au 18 février 2022
Lieux d'accueil	Val Cenis Sollières	Modane - Bâtiment de l'ECAL
Tranches d'âge accueillies	3-11 ans	5-11 ans
Horaires	8h15-18h15	
Transports	Organisés pour les enfants de Bonneval sur Arc et Bessans uniquement si 3 inscrits minimum / 8 places maximum	
Repas et goûters	Commandés ou fournis par les familles et respectant la charte repas.	
VACANCES DE PAQUES		
Dates d'ouverture	Du 18 au 22 avril 2022	Du 18 au 29 avril 2022
Lieux d'accueil	Val Cenis Sollières	Modane – Bâtiment de l'ECAL
Tranches d'âge accueillies	3-11 ans	5-11 ans
Horaires	8h15-18h15	
Transports	Organisés pour les enfants de Bonneval sur Arc et Bessans uniquement si 3 inscrits minimum / 8 places maximum	
Repas et goûters	Repas et goûters commandés, ou fournis par les familles et respectant la charte repas.	

Le calendrier, les horaires et les lieux d'accueil indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en cas de modification du calendrier scolaire officiel de l'Académie de Grenoble ou en raison de nécessités organisationnelles d'accueil imprévues à ce jour (disponibilité des locaux, transport ...).

En complémentarité des accueils proposés par le CIAS HVM, d'autres structures sur le territoire peuvent accueillir également les 3/4 ans durant les vacances : structures multi accueils, ... : Coordonnées et contacts sur le site de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans>

ORIENTATIONS EDUCATIVES

Visant à contribuer au développement du loisir « Jeune » et accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en travaillant sur la notion de « parcours éducatif », l'ensemble des accueils suit les objectifs suivants :

- **Développer la formation d'écocitoyens, autonomes, responsables et solidaires**
- **Encourager la réussite scolaire et l'insertion sociale**
- **Favoriser la découverte, les apprentissages et l'épanouissement personnel**
- **Garantir les meilleures conditions de santé psychique et physique**

Projet éducatif et projet pédagogique sont en consultation libre sur le site internet de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans>

ACCUEILS ET FONCTIONNEMENT

Géré par le Service Enfance, l'accueil de loisirs « Pirouette Cacahouète » est organisé en accueil de loisirs multisites, avec un animateur qualifié référent par site et un directeur ALSH. Ils sont agréés Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Les parents ont la possibilité de choisir d'inscrire leurs enfants à l'accueil de Modane ou de Val Cenis Sollières. Disposant de capacités d'accueil limitées et d'un agrément de la Protection Maternelle Infantile (PMI), l'accueil de Modane est ouvert aux enfants à partir de 5 ans et celui de Val Cenis Sollières aux enfants à partir de 3 ans ou scolarisés. Les enfants en CM2 ont la possibilité de choisir de s'inscrire en enfance ou en jeunesse.

Les accueils sont soumis à la réglementation et aux dérogations de la DDCSPP concernant les taux d'encadrement. Le CIAS HVM se réserve le droit fermer des sites en cas d'effectifs insuffisants : l'accueil sur une journée ne sera assuré qu'à partir de 5 enfants inscrits au cours de la même journée sur 1 des ½ journées. Si ce seuil n'est pas atteint, l'accueil d'un site sera fermé pour la journée. Les parents concernés en seront informés le jeudi de la semaine précédente.

En cas de fermeture d'un site, il ne sera pas proposé de transport pour se rendre à l'autre site ouvert.

Un transport est proposé aux enfants des communes les plus éloignées du lieu d'accueil : Bonneval sur Arc et Bessans. Il ne sera mis en place que si 3 enfants minimum sur Bonneval s/Arc et Bessans sont inscrits au transport. Les parents concernés en seront informés le jeudi de la semaine précédente (voir Modalités d'inscription)

Horaires des transports :

- Bonneval sur Arc Tralenta et Village : 8h15-18h15
- Bessans Le Carreley et La Poste : 8h25-18h05

Les inscriptions pouvant se faire à la journée ou ½ journée (avec ou sans le temps du repas), à vérifier en fonction du programme d'animations, les arrivées / départs des enfants se font dans les créneaux horaires suivants :

- entre 8h15 et 9h30
- entre 12h et 12h30
- entre 13h30 et 14h
- entre 17h et 18h15.

REGLES DE VIE

- L'enfant inscrit doit respecter les règles de vie de l'accueil, le personnel, les locaux et le matériel mis à disposition, ainsi que les consignes des animateurs.
- Une attitude correcte est exigée des enfants, aussi bien au niveau de la tenue, que du langage et du comportement.
- Il ne sera toléré aucune incivilité, grossièreté ou écart de langage, ni aucun acte de violence physique ou verbale envers quiconque (enfant ou adulte).
- En cas de manquement à ces règles, le CIAS HVM se réserve le droit d'appliquer une sanction appropriée à la gravité de la faute voire d'exclure temporairement l'/les enfant(s) des accueils du Service Enfance.

- Les parents doivent veiller à ce que leur(s) enfant(s) n'apporte ni objets de valeur, ni objets dangereux, ni téléphones aux accueils du Service Enfance. La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas de perte ou vols d'objets personnels.
- L'arrivée et le départ des enfants doivent être signalés aux animateurs présents sur l'accueil, et les heures consignées sur le registre de présences.
- Aucun enfant n'est confié à une personne ne figurant pas sur l'autorisation parentale.
- Aucun enfant ne peut partir seul de l'accueil sans l'autorisation parentale inscrite au dossier d'inscription.
- Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la météo et à l'activité programmée.

SANTE

- Traitements médicaux : Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs, les parents informent directement le Service Enfance, et nous apportent une ordonnance récente au nom de l'enfant et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne sera dispensé sans prescription médicale. Aucune automédication ne sera tolérée. Pour éviter tout incident, il est demandé aux parents de ne pas confier de médicaments à leurs enfants.
- PAI : L'accueil d'enfants souffrant d'une pathologie ou d'une allergie et devant suivre un traitement médical de longue durée est conditionné aux démarches suivantes :
 - Les parents informent directement le Service Enfance des problèmes de santé rencontrés par l'enfant (susceptibles d'influer sur l'organisation des accueils) au moment de l'inscription.
 - Le CIAS HMV prend connaissance du dossier sanitaire et se positionne sur la possibilité (ou non) d'un accueil individualisé.
 - Dans la mesure où l'accueil est accepté, un dossier sanitaire (PAI) précisant les problèmes médicaux rencontrés, les traitements suivis et conduites à tenir par le personnel d'encadrement est constitué par la famille, le médecin référent, le directeur de l'accueil et l'animateur en charge de son suivi. Celui-ci peut être effectué en lien avec l'école.
 - Autorisation parentale, ordonnance, certificat et traitement médicaux sont délivrés par la famille au directeur de l'accueil avant l'arrivée de l'enfant et pour la durée d'inscription. L'ensemble est restitué à la famille à l'issue de la période d'accueil.
 - **En cas d'allergie alimentaire, un panier repas devra être fourni par la famille (dans le respect de la « charte repas »).**

INSCRIPTIONS

L'accès à l'accueil extrascolaire nécessite une inscription de l'enfant à l'ALSH « Pirouette Cacahouète ». L'inscription impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour chaque enfant et année scolaire, les parents doivent remplir, dater et signer un dossier d'inscription, commun à tous les types d'accueils (périscolaire / extrascolaire) sur tous les sites. Il comprend les informations sur les enfants et les responsables légaux + autorisations parentales et une fiche sanitaire de liaison. Pour être complet, vous devez aussi joindre une copie d'attestation du Quotient Familial (QF) pour les régimes autres que la CAF (ex : MSA) ou dernier avis d'imposition, une copie des vaccins (DTP obligatoire) et une copie d'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » extra-scolaire en cours de validité.

- 1- Si vous n'avez pas rempli de dossier pour l'inscription de votre enfant à l'accueil périscolaire de Fourneaux, Modane, Aussois, Avrieux, Val Cenis Sollières, Val Cenis Lanslebourg, Bessans ou Bonneval sur Arc ou à un accueil extrascolaire pour l'année 2021-2022, vous trouverez le dossier d'inscription et la fiche sanitaire :
 - En version papier sur demande auprès des animateurs ou par mail c.gros@cchmv.fr à retourner complet par mail ou à la maison cantonale à Modane ou à la CCHMV à Val Cenis Lanslebourg
 - En version numérique via les liens suivants : Dossier d'inscription : <https://forms.gle/v3Ppy7QJa2RusgDQ9> et Fiche sanitaire : <https://forms.gle/7n9DtkzGmy2EF8> ou sur le site du portail familles : <https://portail-familles.net/cchmv>

Dans les 2 cas, les pièces demandées en + du dossier d'inscription et de la fiche sanitaire remplis (copie des vaccins, de l'attestation de quotient familial de la CAF et de l'attestation d'assurance) sont à retourner par mail ou à la maison cantonale à Modane ou à la CCHMV à Val Cenis Lanslebourg.

- 2- Si vous avez déjà rempli un dossier d'inscription pour votre enfant pour l'année scolaire 2021-2022 et fournies toutes les pièces demandées (copie des vaccins, de l'attestation de quotient familial de la CAF et de l'attestation d'assurance), vous pouvez procéder directement aux inscriptions sur les périodes requises.

Ce dossier d'inscription est commun aux accueils Pirouette Cacahouète périscolaires et extrascolaires, valable pour l'année scolaire en cours, de septembre à août.

Pour qu'une inscription aux différents accueils périscolaires et extrascolaires soit prise en compte, toutes les factures de l'année scolaire précédente doivent avoir été réglées, et le dossier d'inscription complet devra avoir été remis au Service Enfance avant la 1^{ère} fréquentation de l'enfant.

Modalités d'inscription :

ACCUEILS	EXTRASCOLAIRE	DATE BUTOIR	AUPRES DE	PAR
Modane (5/11 ans) Val Cenis Sollières (3/11 ans)	Toussaint	Mercredi minuit sur le portail familles pour la semaine suivante, puis par mail/SMS en fonction du nombre de places restantes et jusqu'à la veille avant midi	Portail familles ou Caroline	Portail familles en ligne : https://portail-familles.net/cchmv , SMS 06.70.57.05.57 ou mail c.gros@cchmv.fr
	Noël			
	Février			
	Pâques			

Vous pouvez inscrire votre/vos enfants(s) à la journée ou ½ journée (avec ou sans le temps du repas), à vérifier en fonction du programme d'animations. Les arrivées / départs des enfants se font dans les créneaux horaires suivants :

- entre 8h15 et 9h30
- entre 12h et 12h30
- entre 13h30 et 14h
- entre 17h et 18h15.

Les inscriptions au transport des enfants de Bonneval sur Arc et Bessans se font uniquement par mail (c.gros@cchmv.fr). Vous recevrez un avis de prise en compte de votre demande par retour de mail, et serez informés de la mise en place du transport dès que le seuil des 3 enfants minimum sera atteint. Si le seuil n'est pas atteint, vous serez informés de l'annulation du transport le jeudi après-midi pour la semaine suivante.

Horaires des transports :

- Bonneval sur Arc Tralenta et Village : 8h15-18h15
- Bessans Le Carreley et La Poste : 8h25-18h05

ANNULATIONS ET RETARDS

- L'annulation d'une réservation hors délai soit après le jeudi 12h de la semaine précédente doit être faite dès que possible et au plus tard le 1^{er} jour d'absence **uniquement par SMS 06.70.57.05.57 ou par mail c.gros@cchmv.fr** auprès de Caroline. Tout temps d'accueil réservé et non annulé avant le jeudi 12h de la semaine précédente est dû et facturé. Sur présentation d'un justificatif (certificat médical, hospitalisation, décès), l'exonération de facturation ne peut survenir qu'à partir du 2^{ème} jour.
- Au-delà de 3 absences d'un enfant sur une semaine de vacances sans information au préalable du Service Enfance, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.
- Les parents s'engagent à récupérer leur(s) enfant(s) au plus tard à l'heure de fermeture de l'accueil. Au-delà de 3 retards sur une période de vacances, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.

TARIFICATION, FACTURATION ET REGLEMENTS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'administration du CIAS HMV et révisables chaque année. (**Grille tarifaire en annexe**). La facturation est effectuée par Sophie au CIAS HMV. Vous recevrez une facture en format papier par courrier et numérique sur le portail familles. Les règlements sont à faire auprès du Trésor Public de Modane.

Tout temps d'accueil réservé et non annulé avant le jeudi 12h de la semaine précédente est dû et facturé. La facturation est forfaitaire. Elle est établie au mois.

- En l'absence d'information ou d'attestation relative au Quotient Familial (QF), la facturation est établie en référence au QF le plus élevé de la grille tarifaire.
- Le règlement des factures s'effectue par CB via le portail familles, par virement (RIB : BDFEFRPPCCT FR59 3000 1002 79D7 3900 0000 007), chèques à l'ordre du Trésor Public, CESU ou espèces auprès du Trésor Public de Modane, ou par prélèvement automatique (formulaire à demander à Sophie)
- Pour toute erreur de facturation, les familles contactent Sophie.
- Pour tout problème de règlement, les familles contactent le Trésor Public de Modane au 04.79.05.06.90
- Les familles informent Sophie de tout changement de situation (familial ou professionnel) pouvant avoir un impact sur le calcul du Quotient Familial et la facturation.

TARIFS A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

Les tarifs sont délibérés par le conseil d'administration du CIAS HMV. La contribution des familles est inférieure au coût réel de fonctionnement, qui comprend les frais engagés pour l'encadrement des enfants et leurs activités, la fourniture

des repas et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est pris en charge par le CIAS HMV.

	½ Journée	Temps du midi	Journée	Forfait engagement semaine	Repas commandé
Moins de 400€	3€	1.25€	6.50€	-20%	5.50€
De 400 à 599€	4€	1.60€	8€		
De 600 à 799€	5€	2.15€	12€		
De 800 à 999€	6€	2.50€	14€		
De 1000 à 1199€	6.5€	2.65€	15€		
De 1200 à 1599€	7€	3€	16€		
De 1600 à 1999€	8.5€	3.55€	19€		
2000€ et plus	9.5€	4.05€	21€		

- 15% sur le plein tarif à partir de l'inscription du 2ème enfant et suivant d'une famille sur le même accueil.
- Application du tarif QF8 majoré de 25% pour les enfants hors du territoire de la CCHMV.

VALIDITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications et/ou compléments dans le cadre de protocoles spécifiques imposées et/ou nécessaires. Ces modifications de fonctionnement et protocoles font l'objet d'un document spécifique et d'une information auprès des familles. L'inscription et la participation à l'accueil de loisirs imposent pleine et entière acceptation de ces protocoles et modifications de fonctionnement.